



Conseil de quartier Chaillot

Mardi 9 avril 2013

Le mardi neuf avril deux mille treize à dix sept heures et quarante cinq minutes, les membres du conseil de quartier Chaillot se sont réunis au Conseil Economique et Social.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16^e chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Jérémy REDLER, conseiller d'arrondissement chargé du développement économique et des professions libérales
- M. TROUILLOUD, Bureau de la police administrative, commissariat central du 16^e
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16e
- Mme Mireille PARTIOT, Centre associatif Mesnil Saint Didier
- M. Jean-François BLANC
- M Régis DEXANT

1- Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Examen des points à l'ordre du jour

M. SMACH indique que les commerçants riverains de l'avenue Kléber et de la rue de Lubeck ont vu leur chiffre d'affaires diminuer depuis la **modification du sens** de la rue de Lubeck et de la place d'Iéna. Une lettre a été adressée au Maire du 16^{ème}.

Mme BALDINI explique qu'une nouvelle inversion de sens de circulation entre les rues de Longchamp, de Lubeck et l'avenue Kléber, aurait d'autres conséquences sur la circulation et un coût d'investissement important (modification des deux carrefours à feu, des signalisations horizontales et verticales). Le financement n'est pas prévu en 2013.

Une habitante précise que la demande de modification du sens de circulation émanait des riverains et visait à remédier aux excès de vitesse constatés rue de Magdebourg. Le danger perdure car les automobilistes ne respectent pas le sens interdit malgré la présence d'Eurécôle et de Lubeck à proximité. Les commerçants souhaitent un sens unique de circulation rue de Longchamp. Elle-même préférerait la verbalisation des excès de vitesse plutôt que celle des stationnements de courte durée sur les aires de livraison.

Mme BALDINI précise que les voitures roulent rarement au-delà de 50 km/h à Paris, que le 16^{ème} arrondissement est très préoccupé par la sécurité des personnes et de nombreux carrefours ont été sécurisés. Quant au phénomène de circulation à contre sens des deux-roues, il a été amplifié par la création des contre sens cyclables.

M. REDLER ajoute que dans l'esprit des gens, toutes les rues sont devenues à contre sens, les deux roues motorisées se déplacent comme s'ils étaient non motorisés. A son avis, la création de contre sens cyclables est une erreur de la Mairie de Paris.

Mme ROUSSEAU propose de renouveler la demande d'inversion de sens rue de Longchamp auprès de Claude Goasguen et des services de la voirie.

Un habitant signale la **présence de SDF** agressifs rues Bizet et de Chaillot, près d'un G20.

M. TROUILLOUD engage les riverains à appeler le commissariat pour tapage sur la voie publique mais cette population refuse souvent la prise en charge par les services sociaux.

Mme ROUSSEAU répond que **M. GACHET**, Adjoint au Maire chargé de la sécurité, constitue un comité de sécurité du quartier Dauphine, qui pourrait inclure également la rue de Chaillot, afin de renforcer la présence policière.

Une riveraine demande s'il appartient au G20 ou à la gardienne de l'immeuble de nettoyer le trottoir tandis qu'**Un habitant** note que de nombreux clients du **G20** jettent leurs emballages dans les caniveaux à l'heure du déjeuner et souhaite que les services de la Propreté nettoient plus fréquemment.

Mme PICARD explique que la copropriété de l'immeuble a accordé au directeur du G20 la possibilité de laisser ses caddies à l'extérieur du magasin, en échange du nettoyage par ses soins des abords immédiats. Elle n'est en revanche pas d'accord avec la proposition de **Mme PARTIOT** d'ajouter des containers devant le G20, qui risque d'inciter les riverains à déposer leurs sacs poubelles et des meubles.

Mme ROUSSEAU précise que le nettoyage incombe au G20 et que l'association « Mieux vivre ensemble à Dauphine » œuvre pour sensibiliser les riverains à ces comportements inciviques. Elle propose que la Mairie du 16^{ème} appuie ces riverains dans leur démarche.

M. DEXANT rappelle que le gérant du magasin Mac Donald's ouvert il y a 15 ans avenue Victor Hugo avait dû faire nettoyer les abords toutes les heures. Il propose que le G20 fasse de même. Le Lycée technique, rue Octave Feuillet, a également installé des cendriers à l'extérieur de son établissement pour les lycéens. Il estime que la Mairie du 16^{ème} pourrait utilement intervenir auprès des responsables d'établissements scolaires de l'arrondissement et des magasins d'alimentation pour les sensibiliser et que le commissariat développe des contrôles.

M. TROUILLOUD précise que le commissariat ne peut pas verbaliser le G20 pour les débris devant son magasin, mais seulement les personnes qui jettent. Il demandera la verbalisation du G20 en cas d'encombrement de la voie publique.

Mme BALDINI constate que les petites surfaces entreposant leurs palettes sur le trottoir (rues Saint Didier et de la Faisanderie) sont verbalisées, mais les amendes ne sont pas dissuasives.

Mme PARTIOT demande si la **protection de l'enfance** intervient lorsque des femmes accompagnées d'enfants mendient, par exemple devant le Leader Price rue Saint Didier.

M. TROUILLOUD confirme que dès qu'un enfant est en danger, le commissariat saisit le Service de la Brigade de Protection des Mineurs et le Samu social.

Un riverain remarque que la taxe de balayage a augmenté de 80% en un an, tandis qu'**un commerçant** signale le problème récurrent des animaux qui entrent dans sa boulangerie. Il déplore le manque de PV et s'apprête à poser des crochets sur sa devanture. **Un riverain** dénonce le nombre croissant de **déjections canines**, notamment Place des Etats Unis.

Mme BALDINI signale que les PV ne sont pas du ressort de la Police, mais de la Mairie de Paris qui verbalise avec 4 inspecteurs pour l'arrondissement. La difficulté réside dans le fait de verbaliser lors de flagrants délits. Elle constate que de plus en plus de riverains disposent de sacs (le distributeur de sac n'étant pas une solution à Paris).

Mme BALDINI insiste sur le fait que toutes les rues du 16^{ème} sont nettoyées une fois par semaine. Les services de la propreté passent tous les matins devant chaque école, avant l'ouverture. Les rues commerçantes sont nettoyées très tôt plusieurs fois par semaine. Un plan de propreté répertorie chaque rue de l'arrondissement par catégorie.

3 - Utilisation du budget d'investissement

Mme ROUSSEAU propose l'aménagement d'un rangement dans la cour de l'EE Hamelin (bancs, tracés, préparation du mur pour fresque...) pour un montant de 10 000€ et l'aménagement d'un rangement dans la cour de l'EM Boissière afin de ranger le matériel de motricité pour un montant de 3 000€. Ces deux projets sont votés à l'unanimité.

4- Utilisation du budget de fonctionnement

Mme ROUSSEAU propose un projet destiné aux écoles des quartiers Dauphine et Chaillot et à l'école Chernoviz, une « croisière enchantée » sur la Seine le 23 mai 2013 pour 1 500€ et une « sortie découverte » le 21 juin 2013, dans les quartiers Dauphine et Chaillot, destiné entre autres, aux conseillers de quartiers et aux invités permanents (40 places) pour un montant de 1 500€. Un projet similaire a été mis en oeuvre en 2011 sous la forme d'un parcours découverte de l'arrondissement. Ces deux projets sont votés à l'unanimité.

5-Questions diverses

Mme BRUN qui représente l'association « XVIème Demain », indique que la question de la **sécurité des contre-allées** a été soulevée lors du dernier conseil de quartier Chaillot par les propriétaires de la boulangerie située au carrefour Longchamp/Kléber sans qu'une réponse ait été apportée. Les contre-allées de l'avenue sont dangereuses car les trottoirs ne permettent de laisser passer qu'une file de piétons en de nombreux endroits, du fait des terrasses de cafés, les autres passants circulent sur les contre allées. Elle se demande s'il ne serait pas envisageable de placer des ralentisseurs à l'entrée des contre-allées.

Mme PARTIOT pense qu'il s'agit d'un problème de sécurité car le feu de la contre-allée rue Boissière/avenue Kléber n'est pas synchronisé avec celui de l'avenue Kléber.

M. REDLER indique que certaines contre-allées ont été réaménagées récemment par les services de la Voirie, les véhicules doivent sortir avant le feu.

Un habitant signale que la contre-allée devant la boulangerie n'a pas été modifiée (rues de Longchamp et Boissière). En outre, les terrasses des cafés ne sont plus réglementaires, les riverains marchent donc sur la contre-allée, ce qui est dangereux.

Mme BALDINI va faire vérifier par des inspecteurs que les terrasses sont aux normes.

M. TROUILLOUD ajoute qu'il n'est pas possible d'agir si le propriétaire du commerce ne change pas. Il a vérifié récemment l'affichage des autorisations et le respect de la règle des 1m60. Seuls quelques chevalets sont posés en de ça de leur terrasse.

M. DEXANT précise le montant maximum de l'amende pour dépôt de détritux est de 150€.

Mme KUBIK indique qu'au 2 avenue Boylesve, des haies empiètent sur le trottoir.

Mme BALDINI le signalera aux espaces verts mais cela est à la charge des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.